

PARQUET DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS

Paris, le 23 décembre 2022

Communiqué de presse de la procureure de la République

À la suite des faits commis dans le 10^{ème} arrondissement de Paris ce jour, une enquête a été ouverte des chefs de tentatives d'assassinat, assassinats, violences avec arme et infractions à la législation sur les armes. Les investigations ont été confiées à la Direction régionale de la police judiciaire (DRPJ), la Brigade criminelle étant quant à elle saisie comme service coordonnateur.

Les faits se seraient déroulés dans le centre culturel kurde de la rue d'Enghien, dans deux commerces voisins et dans la rue d'Enghien elle-même.

Le bilan provisoire fait état de trois victimes décédées (1 femme et 2 hommes), un homme blessé en urgence absolue et deux hommes blessés en urgence relative. L'association Paris Aide aux Victimes a été saisie à des fins d'évaluation de la prise en charge des victimes et de leurs proches.

Dans le cadre de cette enquête, un homme de 69 ans, de nationalité française et domicilié à PARIS 2 (adresse déclarée dans le cadre d'un contrôle judiciaire en cours), a été interpellé immédiatement après les faits et placé en garde à vue. Il a été blessé lors de son interpellation, notamment au visage. Son état de santé a été déclaré compatible avec la garde à vue. La mesure est toujours en cours.

Cet homme a notamment été condamné par le Tribunal correctionnel de Bobigny le 29 juin 2017 à une peine de six mois d'emprisonnement assorti d'un sursis simple total et à une interdiction de détenir ou porter une arme pendant cinq ans pour des faits de détention prohibée d'armes de catégories A, B et C. Cette condamnation, rendue en son absence, a été signifiée à domicile en avril 2021. Il a également été condamné le 30 juin 2022 par le même tribunal correctionnel à une peine de douze mois d'emprisonnement pour des faits de violences avec arme commis en 2016. Appel a été interjeté de cette condamnation par l'intéressé et la procédure est en cours. Il a enfin été mis en examen par un magistrat instructeur du tribunal judiciaire de Paris le 13 décembre 2021 des chefs de violences avec ITT de moins ou plus de huit jours avec arme, avec préméditation et à caractère raciste et dégradations pour des faits commis le 8 décembre 2021 à Paris. Il a alors été placé en détention provisoire. Dans le cadre de cette information judiciaire toujours en cours, il a été libéré le 12 décembre dernier et placé sous contrôle judiciaire au terme du délai maximal de détention provisoire d'un an prévu par la loi. Dans le cadre de son contrôle judiciaire, il a été

astreint à une interdiction de contact avec les victimes, une obligation de soins psychiatriques et une interdiction de détenir et porter une arme.

Rien ne permet à ce stade d'accréditer une quelconque affiliation de cet homme à un mouvement idéologique extrémiste.

L'enquête se poursuit afin de déterminer le déroulement exact des faits, les motivations du mis en cause et de recueillir les déclarations des témoins, des victimes blessées et des proches des victimes décédées.

La procureure de la République

Laure BECCUAU

Contact presse :

01 44 32 68 10

scom.parquet.tj-paris@justice.fr